

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 98 (1962)
Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

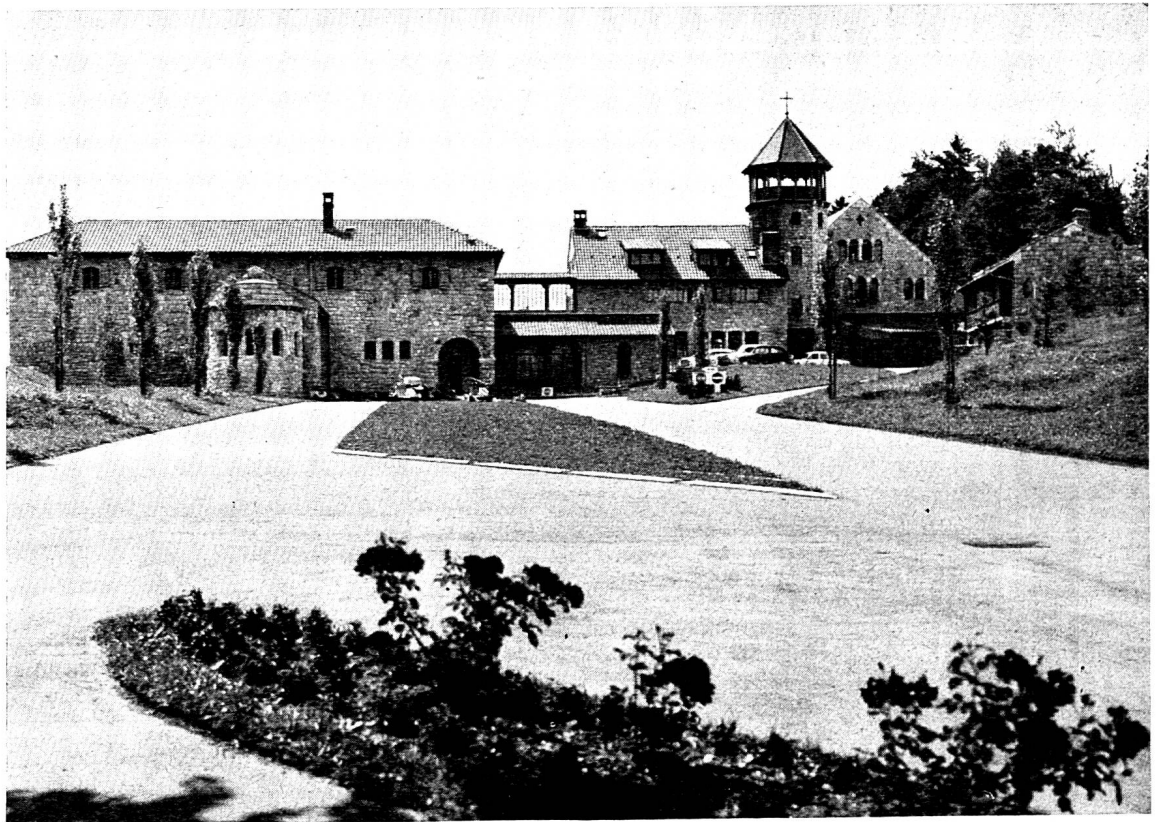
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62798. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Collègues vandois!



Crêt-Bérard vous attend!

(Voir page 619)

La Société des Libraires et Editeurs de la Suisse romande
vous invite à l'exposition itinérante d'ouvrages d'enseigne-
ment et de matériel éducatif

L'édition scolaire romande

qu'elle organise à l'intention du corps enseignant.

Exposition

NEUCHÂTEL : Hall de la Bibliothèque de la Ville, collège latin -
17 octobre.

LA CHAUX-DE-FONDS : Foyer de la Société pédagogique, collège
primaire - 24 octobre.

PORRENTRUUY : Ecole normale, salle de dessin - 30 octobre.

BIENNE : Ecole secondaire française, Prés-Ritter - 31 octobre.

FRIBOURG : Hall d'honneur de l'Université - 8 novembre.

SION : Centre scolaire du Sacré-Cœur, salle de chant - 14 et 15 novembre.

*Livres et matériel pour les classes enfantines, primaires, secondaires,
l'enseignement commercial, technique, professionnel et universitaire.*

HEURES D'OUVERTURE : de 10 à 12 heures et de 14 à 19 heures.

Seul l'essai pratique

permet de juger d'un produit en connaissance
de cause. La boîte de couleurs opaques Peli-
kan surmontera victorieusement cette épreuve.
Elle s'est imposée pour l'enseignement du des-
sin dans presque tous les pays du monde.

Ses teintes intenses et bien couvrantes con-
viennent à la façon de peindre des écoliers.
Les godets de couleurs sont maintenus par des
renforcements dans le fond de la boîte. On peut
facilement les enlever pour nettoyer la boîte
et les échanger rapidement contre de nouveaux.
Les bords et les coins repliés de la boîte
empêchent qu'on ne se blesse.

La boîte de couleurs opaques Pelikan est le
fruit de plus de 120 ans d'expérience dans la
fabrication de couleurs.

Il est toujours difficile de convaincre par des
paroles. Un essai pratique est préférable. Sur
demande, nous enverrons volontiers aux maî-
tres de dessin une boîte de couleurs Pelikan
735/12 gratuite à titre d'échantillon.



Günther Wagner AG - Pelikan-Werk - Zurich 38

Qui fait de la PHOTOGRAPHIE
Toujours se souviendra
Et à l'envi méditera
Sur les heures claires de la VIE

Appareils, films, accessoires
Travaux d'amateurs de haute qualité

R. Schnell & Cie

Place St-François 4, Lausanne

PHOTO
PROJECTION
CINÉ

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

Envois à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S.A. MONTREUX

COMITÉ CENTRAL

A tous les membres de la SPR

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, mais dont nous nous excusons cependant, un avis, qui devait paraître dans l'« Educateur » de la semaine passée, n'a pas été publié. Il s'adressait aux membres de la SPR et devait les rendre attentifs au fait que les nouveaux statuts de la société et les trois règlements en vigueur paraissaient dans ce numéro et qu'ils étaient priés de les conserver.

Le Comité central estime avoir ainsi tenu ses obligations compte tenu de l'article 8, lettre e.

Par ailleurs, il demande aux délégués de la SPR, convoqués en assemblée ordinaire pour le 3 novembre prochain, de bien vouloir se munir de ce numéro, à titre de documentation.

Enfin, conformément à la convocation, le CC rappelle que l'assemblée d'Yverdon commencera à 15 heures.

Le Comité central.

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

CRÊT-BÉRARD

Cours de perfectionnement SPV

Cours de perfectionnement SPV

Nous rappelons aux collègues vaudois que ces cours intéressent, qu'ils peuvent trouver, dans les « Educateurs » des 21, 28 septembre et 5 octobre, des bulletins d'inscription. Nous tiendrons encore compte des inscriptions qui pourraient nous parvenir *dans la matinée du lundi 15 octobre*.

Cours. — Après la clôture des inscriptions, la monitrice et les moniteurs feront parvenir, aux participants de leurs cours, quelques brèves instructions concernant les petites fournitures à prendre avec soi.

Signalons enfin, pour réparer une omission, que les participants au cours « Le canton de Vaud » auront la chance de confectionner durant le cours un *flanellologue géographique* de notre canton. Ce flanellologue (qui ne peut se trouver dans le commerce) est un excellent instrument de travail pour enseignants et élèves. Il est un intermédiaire fort avantageux entre la caisse à sable et la carte manuelle.

Conférence. — Charles-Henri Favrod : un nom fort avantageusement connu dans les sphères littéraires,

journalistiques et radiophoniques !... C'est avec un réel plaisir que nous vous annonçons sa participation au cours de Crêt-Bérard. En effet, le *vendredi 26 octobre, à 14 heures*, M. Favrod sera parmi nous et nous fera partager ses vastes connaissances sur les pays et les peuples qui actuellement cherchent leurs voies.

D'autre part, nous tenons à signaler une modification apportée au programme publié dans le numéro du 21 septembre. La conférence et la soirée musicale du jeudi 25 octobre sont supprimées. Une sortie remplacera la conférence... et le souper sera retardé. Fin de soirée, libre.

Invitation. — Mercredi 24 octobre, à 20 h. 15 : en projection commentée, M. le pasteur P. Glardon nous présentera : « Le Ciel est à vous ».

Vendredi 26 octobre, à 14 heures : M. Charles-Henri Favrod : « Problèmes brûlants ».

Nous invitons très cordialement les membres du corps enseignant qui le désirent, à assister à ces deux manifestations. Les organisateurs seront heureux de les accueillir à Crêt-Bérard.

Le Comité central.

La pédagogie de R. Steiner et nos problèmes.

La conférence de Mme Bideau, agrégée de l'Université de Paris et collaboratrice pendant six ans du Centre international d'études pédagogiques de Sèvres, a attiré beaucoup d'auditeurs à la salle Tissot du Palais de Rumine à Lausanne. Comme l'avait annoncé l'« Educateur », cette conférence était organisée par la section de Lausanne de notre société avec l'appui de l'Association suisse en faveur des arriérés, section vaudoise.

On sait que la pédagogie steinerienne est appliquée dans une dizaine d'écoles privées, d'institutions ou de homes du canton, destinés pour la plupart à des enfants arriérés. Ce que l'on sait moins, c'est que cette pédagogie est plus générale et qu'elle est destinée aussi bien à des enfants normaux. Elle est née en 1919 en Allemagne et s'est rapidement répandue, singulièrement depuis la fin de la Seconde Guerre.

Mme Bideau s'est efforcée de la caractériser. Il lui était impossible d'en donner plus qu'un aperçu au

cours de son exposé. Relevons que cette pédagogie est fondée sur les soucis des pédagogues et psychologues. Et Mme Bideau de citer Dottrens : ne déplore-t-il pas que notre pédagogie ait encore le caractère encyclopédique hérité de la Renaissance ? Cette pédagogie, d'autre part, est en accord avec les découvertes d'un Piaget. En fait, ce qui caractérise l'enfant, c'est son « globalisme » opposé au monde divisé, fragmenté de l'adulte. C'est sa participation au monde ; jamais l'être humain n'est aussi lié, relié à l'univers ; l'enfant est « religieux » par excellence. Ce qui le caractérise encore, c'est son animisme. Autant de qualités dont nous devons tenir compte plutôt que de lui prêter notre psychologie. Et l'enfant est encore un être moteur. Pour harmoniser et coordonner l'activité motrice et l'activité cérébrale, on doit compter avec le sentiment de l'enfant et faire appel à son activité artistique et rythmique.

De ces constatations découle une pédagogie en apparence paradoxale, que la conférencière esquissa brièvement en suivant l'enfant dès les premières années

de la scolarité. Enseignement de la lecture : la lettre en soi n'ayant tout d'abord aucun sens pour l'enfant, il importe de passer de l'image au caractère par le conte, le jeu, la « peinture ». Rôle secondaire, sinon inutile, du livre dans les premières années d'école ; le livre restant un instrument de « lecture » au yeux de son propriétaire. Importance de l'horaire des leçons : la fragmentation en heures n'étant pas heureuse, il importe de réserver les deux premières heures de la matinée à la même branche réelle (histoire, etc.) et pendant un certain temps. Enseignement des langues vivantes dès l'âge de 7 ans, mais sans livre tout d'abord. Une exposition de dessins et de cahiers illustre fort à propos cet exposé.

La pédagogie steinerienne n'offre pas une solution définitive, car tout pédagogue doit être un chercheur.

Ces propositions susciteront nombre d'objections de la part des enseignants que nous sommes. Mais le débat qui suivit l'exposé montra surtout l'intérêt avec lequel l'auditoire avait suivi la conférencière.

L. G.

Société suisse des maîtres de gymnastique

PUBLICATION DES COURS D'HIVER 1962

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

- a) **Cours de ski** du 26 au 31 décembre 62
1. Les Diablerets
 2. Les Monts-Chevreuil (l'un des groupes du cours formera la classe préparatoire pour le brevet d'IS, voir les conditions, cours N° 7)
 3. Wengernalp
 4. Sörenberg
 5. Flumserberg
 6. Stoos
 7. Iltios. Ce cours préparatoire pour la Suisse allemande au brevet d'instructeur de ski est obligatoire pour les candidats au cours du brevet d'instructeur de ski qui aura lieu au printemps 1963, cours organisés par l'IAS. Les exigences au cours préparatoire sont très grandes. Les candidats doivent joindre à leur formule d'inscription une attestation indiquant qu'ils ont déjà suivi un cours de ski (dates, lieu, directeur).
- b) **Cours de patinage et de hockey sur glace** du 26 au 31.12.62.

1. Bâle (aussi pour la Suisse romande)
2. St. Gall

Le programme de ces cours comprendra l'étude de jeux en salle pour éviter une trop grande fatigue des participants.

Remarques :

Participants : les cours de ski et de patinage sont destinés aux membres du corps enseignant en fonction et qui enseignent le ski, le patinage ou participent à la direction de camps. Les cours sont mixtes.

Indemnités : une subvention de fr. 30.— au minimum et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

Inscription : on ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche du lieu où l'on enseigne. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou de la section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil b/Münchenbuchsee.

Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Max Reinmann pour le samedi 17 novembre au plus tard.

Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 8 décembre. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Lausanne, août 1962.

Le président de la Commission technique :
N. Yersin.

Liste des dépositaires des formules d'inscription :
Jura bernois : M. Gérard Tschoumy, av. de Lorette, Porrentruy.

Genève : M. André Chappuis, av. Thônex 4, Chêne-Bourg.

Fribourg : M. Léon Wicht, Champ-Fleuri 3, Fribourg.

Neuchâtel : M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel.

Tessin : M. Marco Bagutti, Massagno.

Valais : M. Paul Curdy, av. Ritz, Sion.

Vaud : M. Numa Yersin, ch. Verdonnet 14, Lausanne.

Assemblée de l'Association des maîtres de cl. O.P.

Cette assemblée annoncée dans le memento pour le 13.10, est renvoyée en novembre.

TRIBUNE

LIBRE

Les retraités travaillent au rabais...

La rentrée de novembre pointe à l'horizon. Des élèves de l'École normale vont sortir cet automne avec une avance de 5 mois pour combler quelques-uns des nombreux vides créés par une pénurie non encore résorbée.

Des collègues chevronnés vont prendre une retraite attendue et bien gagnée. Vont-ils s'offrir à faire des remplacements ? C'est selon. Les uns, fatigués, vont d'abord se reposer ; après, « ils verront... ». D'autres, pleins de vigueur et d'enthousiasme, s'engageront ; on les enverra peut-être dans une autre localité que celle de leur domicile : motorisés, ils feront le voyage quotidien... sans indemnité de déplacement ; ils se laisseront de ces trajets journaliers ; non motorisés, ce sera le train, l'autobus et le retour en fin de semaine, comme un débutant ; voilà un couple séparé, une vie de famille

troublée ; les persévérants prendront un long remplacement, mais, hélas ! ils verront leur traitement plafonner au bout de quelques mois : surprise et grimace ! Ils voleront aux renseignements : « C'est l'application de l'article 20 de la LCP (Loi de la Caisse de Pensions) ; il dit : « Lorsque l'Etat se trouve dans la nécessité d'engager momentanément un pensionné, celui-ci touche le traitement correspondant à sa nouvelle fonction. Si la somme de ce traitement et de la pension dépasse le traitement maximum de la classe dans laquelle l'affilié était colloqué lors de la cessation de ses fonctions, la pension est réduite d'un montant égal à cet excédent.

Toutefois, s'il s'agit d'un retraité qui a atteint l'âge de la retraite obligatoire, la réduction ne peut porter que sur la part constituée par les versements de l'Etat. L'intéressé ne peut être ni assuré, ni déposant. »

En langage courant le calcul se présente ainsi :

Pension
plus éventuellement alloc. (pour les plus anciens retraités)
plus minimum (traitement de début de fonction)
plus allocation de ménage
Total
moins maximum (dernier traitement)
Différence à retenir pour un an

Cette différence à retenir est de l'ordre de grandeur de 3 à 4 mille francs, ce qui n'est pas rien...

L'article 20, cette épine douloureuse...

Il y a longtemps que cet article 20 écorche, blesse ; c'est une épine dans le pied ; il faudrait une bonne fois songer à la retirer avec douceur. Les collègues retraités sont les victimes au point de vue matériel, d'abord, l'école en pâtit, car ces remplaçants interrompent en général leurs fonctions dès le moment critique : celui où la retenue commence, où ils *travaillent pour rien* !

L'idée du législateur, en insérant dans la loi cet article 20, est précise et clairement exprimée dans le deuxième alinéa : « Lorsque l'Etat procède à un réengagement de longue durée, la situation du pensionné est réglée par contrat de droit privé de manière à éviter un cumul de revenus inadmissible ». On ne veut pas de cumul !

Et pourtant nos propres versements sont un placement et nous considérons ceux de l'Etat comme un traitement différé, donc nôtre également.

Pénurie et nécessité

Etant donné la pénurie, il semble que l'Etat pourrait modifier ce méchant article ou en suspendre provisoirement l'application. Le texte dit bien : « Lorsque l'Etat se trouve dans la *nécessité*... » La situation de nécessité existe ; dans ce cas qu'on paie le personnel intégralement, comme cela se fait partout, sans recourir à de spacieuses discriminations.

Une motion judicieuse

C'est dans cet ordre d'idée que M. G. Jaccottet, directeur des écoles de la Ville de Lausanne et quelques députés, comprenant l'importance du freinage que provoque cet article dans la repourvue des postes vacants et de l'urgence du problème, ont déposé une motion ; elle est modérée : elle demande une revision dans le sens d'un *assouplissement*. L'Etat, à qui la motion a été renvoyée pour étude et rapport, donnera son avis dans une prochaine session du Grand Conseil ; une discussion suivra, elle sera largement utilisée et nourrie ; elle prouvera l'importance que revêt le problème et l'intérêt suscité dans les milieux autres que les nôtres.

Si le maintien de cet art. 20 est propre à décourager beaucoup de bonnes volontés, son assouplissement serait un baume, sa suppression un soulagement.

Espérons qu'un souffle de compréhension passe sur les Hauts-Lieux et adoucisse ce régime. Que cet article s'estompe ; qu'on le voile, l'efface...
I. L.

† Marguerite Deriaz

C'est avec un profond regret que nous avons appris le décès de Mlle Marguerite Deriaz. La Société pédagogique vaudoise tient à rendre hommage à cette collègue.

Mlle Marguerite Deriaz fit ses classes primaires et primaire supérieure à Baulmes, son village natal, avant de suivre les cours de l'Ecole normale où elle obtint son brevet d'institutrice en 1924. Après une année de remplacement à Cudrefin, ce fut à Baulmes qu'elle revint où elle fut nommée en 1925. Elle devait y passer toute sa carrière puisque ce n'est que le 15 avril de cette année que le Département de l'instruction publique accepta sa retraite, retraite anticipée, malheureusement, due à la maladie qui l'éloignait de sa classe depuis la fin de l'année dernière.

Nous ne pouvons, ici, retracer dans tous ses détails, la carrière de notre collègue. Et pourtant il nous faut relever tout d'abord la conscience professionnelle qui l'animait : vocation serait plus exacte encore que conscience professionnelle. L'école, ses élèves, pour elle, étaient toute sa vie, et parmi ses élèves, ceux dont elle s'occupait avec le plus d'amour étaient certainement ceux qui avaient le plus de peine, les moins doués.

Mlle Marguerite Deriaz fut d'autre part toujours une charmante collègue, n'hésitant pas à plaisanter même dans ses derniers temps d'école pourtant si pénibles pour elle. Elle était toujours là pour remonter le moral de l'un ou de l'autre, déçu par les résultats de son enseignement. Elle participait toujours assidûment à la vie de la SPV ; elle assistait régulièrement aux assemblées tant cantonales que de district et ce n'est que par modestie qu'elle refusa une place au comité de notre section d'Orbe.

Nous garderons de notre collègue le souvenir enrichissant d'une institutrice qui croyait en son métier et qui le fit avec une conscience et un dévouement absolus.

Nous tenons à exprimer au nom de la SPV notre sympathie émue à la famille de Mlle Marguerite Deriaz et tout spécialement à son frère, M. Robert Deriaz, membre honoraire de notre société, et à sa sœur, Mme Baudin, ancienne institutrice.

Visite et course surprise de la section de Lavaux

le 26 septembre 1962

Et dire que dans la section, dix « mordus » étaient présents !

Après une visite bruyante des Moulins de Rivaz, où la Direction nous a offert, selon les bonnes traditions du vignoble, un vin agréable pour éliminer toute la farine respirée, trois voitures nous ont amenés, par le chemin des écoliers, à Noville. Les « purs » savent maintenant comment faire apparaître des petits cochons ou des couronnes. Ils ont joui de ces quelques heures de détente, de gaieté et de camaraderie qui n'ont cessé de régner tout au long de l'après-midi et de la soirée. Et la rentrée, que personne n'oublia !

Alors, les absents...

L. C.

Guilde de travail : Techniques Freinet

La Commission enfantine se réunira le jeudi 18 octobre dans la classe de Mme A.L. Vaucher, à La Tour de Peilz.

Programme 1962-63.

Projection d'un jeu dramatique libre réalisé dans la classe de M. Gebhard.

GENÈVE**GENÈVE****Visite de la Fonderie et robinetterie Kugler S.A.**

Nous vous rappelons qu'aujourd'hui, c'est le dernier délai pour envoyer votre inscription à l'Ecole de Vernier. Les collègues qui arriveront dans le second peloton (60e et suivants) seront avisés le mardi 16 ct. qu'ils devront se présenter le 25 octobre et non le 18 pour la visite.

Le rendez-vous a été fixé à 8 h. 30 à la Brasserie de Tivoli pour les deux raisons suivantes :

1) Il est utopique de vouloir parquer à la Jonction, à proximité de la Maison Kugler.

2) La discussion ayant lieu à Tivoli même, nous serons gracieusement transportés par les soins de nos hôtes de Tivoli à la Jonction et retour.

M. J.J. Pourrat, chef du personnel, chargé d'organiser la visite, m'a dit la joie qu'ont ses collaborateurs et lui-même, de recevoir les enseignants du 1er degré, de pouvoir leur montrer ce qu'ils font, comment ils forment des apprentis, ce qu'ils attendent de l'école, etc.

Aussi espérons-nous que vous serez nombreux à participer à la leçon des plus vivantes que nous prépare la Maison Kugler.

E. F.

COIN DU CENTRE

Notre ami et collaborateur Robert Rudin a eu la bonne idée de mettre à votre disposition, cher(e)s collègues, les saynètes qu'il a composées à l'occasion des fêtes, pour ses propres élèves ou tout autre groupe d'enfants.

Le CI de l'UIG a décidé de les diffuser à l'intention de ceux ou celles d'entre vous qui sont souvent chargés d'étoffer les manifestations de la vie locale.

Pour vous présenter ces pièces, je ne saurais mieux faire que de vous soumettre les propos mêmes de leur auteur :

Pièces sur mesure

Lorsque Noël approche, ou les Promotions, un problème lancinant tracasse le malheureux instituteur qui désire marquer le coup : où trouver une pièce de théâtre ?

Et comme il existe beaucoup de comédies pour enfants, il perd beaucoup de temps à les lire. De plus en plus déprimé, le malheureux maître va constater que rien ne « colle » pour sa classe. Entre la féerie surannée et l'œuvre forte pour soixante figurants et orchestre, il trouvera des thèmes inadéquats, des textes niais et des dialogues abstraits. Mais ses exigences, tant au point de vue esthétique qu'au point de vue technique, ne seront satisfaites.

J'ai souvent été sollicité par des amis — dont la confiance à mon égard était hélas ! illimitée — ...et par moi-même. Il m'a donc fallu écrire des pièces sur mesure, en songeant toutefois que la mesure devait être élastique : le nombre des élèves pouvant varier, les éclairages, décors, accessoires n'existant pas sur toutes les scènes, si scène il y a !

Permettez donc à un auteur sans prétention de devenir tailleur ou couturier en vous donnant quelques indications pour découdre, modifier, rapiécer et mettre en valeur ses œuvres écrites à l'intention des enfants du XXe siècle :

- Dédoulez les rôles, ou groupez-les de façon à diminuer le nombre de personnages, supprimez certains de ces derniers si ça vous chante ou si cela est nécessaire.
- Ces pièces ont été rodées avant de se fixer sur le papier. Vous n'aurez pas le privilège d'une première, mais la joie de recréer selon votre goût.
- De simples écriteaux, ou panneaux, suggèrent les lieux bien mieux que des décors complets.
- Vous n'avez ni rideau, ni mobilier, ni costumes ? Tant mieux ! Les moyens du bord offrent des possibilités plus intéressantes que le plus luxueux matériel.
- Il est tout à fait possible d'y glisser des chants et des poèmes.
- La plupart de ces comédies permettent aux élèves peu doués de participer activement soit au montage soit au jeu dramatique lui-même.
- Le metteur en scène est créateur au même titre que l'auteur. Seule son imagination, et l'entrain de ses acteurs, peuvent donner vie à une comédie.
- Le magnétophone en particulier, le tourne-disques, l'appareil de projections sont d'agréables auxiliaires pour qui veut rajouter quelque chose à un simple texte. Ils ne sont pourtant pas indispensables, loin de là !

Bref, ces pièces n'ont pas une allure figée. Elles seront donc davantage votre œuvre que la mienne, si vous avez le bonheur de les trouver à votre goût.

Chacune d'entre elles est précédée d'un mode d'emploi, moins règles que conseils d'ailleurs.

Enfin, l'idée géniale du Centre d'Information de l'UIG est de les publier séparément, à un prix si raisonnable qu'il vous sera loisible d'acheter autant d'exemplaires qu'il y a de personnages, ou plutôt que vous avez d'élèves.

A votre bon choix, messieurs-dames ! « Handarbeit ». Sur mesure... et au prix de la confection.

Votre collègue Rudin.

Dans ces pièces sur mesure vous trouverez...

- Une pièce de Noël poétique.
- Une pièce de Noël réaliste.
- Une œuvre simple pour les promotions (ou les vacances d'été), avec éventuellement utilisation de marionnettes.
- Une œuvre plus difficile pour les promotions (ou vacances d'été).
- Une comédie en deux actes pour acteurs adultes et enfants, et qui permet ainsi de faire collaborer maîtres et élèves, moniteurs et colons, ou membres d'une société littéraire et écoliers.
- Un argument — un peu audacieux — qui permettra à vos élèves de créer le texte au lieu de l'apprendre.
- Un thème — l'amitié — introduit par un sketch et développé par des poèmes très simples.
- Une histoire lue, dialoguée et mimée.

Rôtisserie de la Mère Royaume

M. et Mme P. HAURI

A MIDI : LUNCH D'AFFAIRE à Fr. 10.—

Toutes les spécialités à la broche et au grill

A la brasserie : plat du jour à Fr. 4.— et mets de brasserie

Rue des Corps-Saints, Genève

Tél. (022) 32 70 08

Nous vous annonçons la sortie de la première pièce de Noël intitulée *Pas de Noël pour cet été* que vous pouvez vous procurer dès maintenant pour le prix de 2 fr. l'exemplaire ou de 1 fr. 50 à partir de 5 exemplaires. Préciser sur le talon du CCP I 15 155 votre commande par *Rudin-Eté*, svp.

Il s'agit d'une comédie-prétexte en 12 tableaux et un épilogue, convenant plus particulièrement à des classes de campagne.

Personnages : L'Hiver et l'Ingénieur, Alain et Jeannot ; la récitante, l'Eté, Jacqueline, l'Ellébore et le Renard, la Mésange et la Campanule, le Trèfle et le Chevreuil.

Accessoires : Des cloches, flûtes, jeux de lumière, un tourne-disques.

Décor : De simples éléments mobiles suggérant les lieux suffisent amplement.

Notre collègue Rudin est un homme de théâtre et un poète. Vous vous en apercevrez immédiatement en faisant interpréter par vos garçons et fillettes : *Pas de Noël pour cet été* !

E. F.

Maitres principaux

La « Table Ronde » des Maitres principaux se réunira lundi 22 octobre 1962, à 17 heures, à l'International, 21 boulevard Georges Favon, pour étudier une modification de la distribution des fournitures scolaires.

Nous sommes tous en mesure de formuler des propositions concrètes après l'expérience de cette année.

Invitation cordiale est faite à tout Maître principal que la question intéresse.

Ed. Ex.

UAEE - Rappel

Notre sortie d'automne aura lieu le jeudi 18 octobre à l'Auberge du Stand de Satigny. Nous aurons l'occasion d'entendre une conférence de Mlle J. Leclerc, sur son voyage en Iran.

Le rendez-vous est fixé à 14 h. 30 devant l'Eglise du Sacré-Cœur. Inscriptions jusqu'au mardi 16 octobre à midi, auprès de Mlle G. Hurni, Plan-les-Ouates, téléphone 8 12 50.

C. G.

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Rappel

Assemblée extraordinaire des délégués le mardi 23 octobre à 19 h. 30, à Neuchâtel (Hôtel Terminus) : Ordre du jour et détails parus dans l'*Educateur* du 5 octobre 1962.

W. G.

Nos traitements et le coût de la vie

L'indice du coût de la vie augmente constamment et implique l'application de l'art. 78 de la loi sur les traitements de l'Etat accordant la hausse correspondante de nos salaires.

Le Conseil d'Etat vient de prendre un arrêté fixant un 5% d'adaptation avec effet rétroactif au 1er juillet. L'indice 189. Cette cote passait à 192,2 à fin mars pour atteindre 196,5 à fin août.

Cet arrêté stipule que le taux de l'allocation ne pourra être revu légalement tant et aussi longtemps que l'indice suisse des prix à la consommation oscillera entre 195,4 et 201,4 points !

W. G.

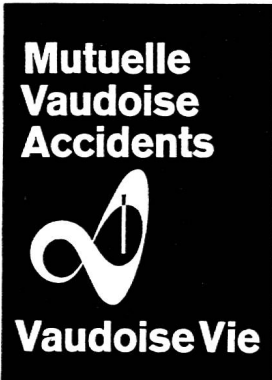
De la préparation du brevet secondaire

Une circulaire adressée à tous les maîtres de l'enseignement primaire à fin août les informait de la possibilité de s'inscrire auprès du Département pour recevoir tous renseignements désirables à ce sujet. Ses termes ne furent-ils pas assez explicites ou ses lecteurs suffisamment clairvoyants ? Elle provoqua de divers côtés pas mal de réactions. Le Comité central en fut saisi et prit la liberté d'écrire au Département de l'instruction publique pour obtenir éclaircissements et précisions.

A cet effet, M. Clottu eut l'amabilité de nous convoquer avec une trentaine de candidats éventuels en séance d'information au Château, le 3 octobre.

Le conseiller d'Etat présidait et ouvrit la séance par la lecture de notre lettre qu'il commenta point par point. Une discussion suivit. En résumé, voici la teneur de ces propos :

La définition de ce nouveau titre avait déjà été donnée, il y a un an, par le Grand Conseil et la Commission parlementaire chargée d'étudier la réforme de l'enseignement. Repoussée par le peuple, toute la réforme



cherche pour le printemps 1963

apprentis d'assurances

actuellement élèves des écoles primaire supérieure ou secondaire.

La formation en apprentissage sera suivie par un service spécialisé et une pratique complète donnée dans tous les départements.

Possibilités d'avenir variées dans une branche en plein essor.

Adresser offres manuscrites avec photo et livrets scolaires au service du personnel de la Mutuelle vaudoise accidents, place de Milan, Lausanne.

est remise sur le métier et avec elle la création de ce nouveau type de brevet. Cependant, il est plus que probable que cette catégorie de maîtres s'imposera à la structure de la future école neuchâteloise. Ce qui est non moins certain, c'est qu'il faut remédier à la pénurie actuelle de personnel enseignant secondaire. Le Département n'a pas agi avec précipitation, mais devait arriver à une solution pratique sans tarder. Le délai d'inscription nous a paru trop court, seulement le Département n'attendait pas d'inscriptions définitives mais des demandes de renseignements que la séance de ce jour chercha à satisfaire. La sélection n'est pas encore faite. Et il ne sera retenu que cinq candidats d'orientation littéraire et autant pour la formation scientifique. M. Clottu recommande de suivre entièrement l'Ecole normale puis d'entreprendre la formation secondaire. Ce sera s'exposer à certains risques que de passer directement du bachot pédagogique à la préparation secondaire. Le Département n'a donc pas du tout l'intention d'évincer le corps enseignant primaire. Au contraire ! On le verra par l'énoncé des critères de sélection que voici :

1. Etre porteur du certificat pédagogique ;
2. Le dépôt du travail de fin d'études ;
3. Le nombre d'années d'enseignement ;
4. La qualité de l'enseignement du candidat ;
5. Eviter de désorganiser l'enseignement dans certaines localités désavantagées ;
6. L'obligation de rester fidèle à l'école neuchâteloise (primaire ou secondaire), un nombre d'années déterminé.

En revanche, les maîtres ainsi formés sont absolument assurés d'être pourvus d'un poste à l'issue des études. Cette garantie ne sera pas accordée à ceux qui n'auront pas enseigné auparavant.

Quant à la diminution de la durée des études, l'Université ne saurait en convenir, estimant que quatre semestres est un minimum.

Par contre, il sera possible à un maître de conserver son enseignement en étendant sa préparation sur plusieurs années puisque l'étude de chaque discipline sera admise séparément.

Il sera fait une discrimination très nette entre le brevet secondaire et la licence. Et s'il sera assez facile aux candidats du premier de prolonger leurs études pour la licence, l'inverse sera soumis à de très sérieuses exigences.

M. Cl. Jaquet pense qu'il pourrait être trouvé une autre formule de préparation, mais M. Clottu est persuadé qu'il est vain de revenir sur cette question.

M. André Perrenoud, attaché au Département pour l'enseignement secondaire, commente les règlements concernant l'obtention des brevets littéraire et scientifique.

M. Bille, premier secrétaire, donne des assurances d'ordre pécuniaire. Les remplaçants des dix élus pour la préparation sont déjà trouvés. Quant aux titulaires abandonnant leur poste pour l'étude, leurs traitements ne pourront être maintenus intégralement, mais seront calculés en fonction des charges familiales. Les subsides mensuels se monteront à :

- 500 francs pour les célibataires ;
- 675 francs pour les mariés ;
- 750 francs pour mariés avec 1 enfant ;
- 825 francs pour mariés avec 2 enfants ;
- 900 francs pour mariés avec 3 enfants.

Ceux qui enseigneront au degré secondaire quelques heures hebdomadaires en menant de front leurs études recevront en plus la moitié du traitement à l'heure dans la catégorie des maîtres secondaires, diminué du 10 %

puisque'ils n'en porteront pas encore le titre. Les candidats recevront en outre 25 francs d'allocation par enfant.

Le Conseil d'Etat a déjà approuvé ce projet présenté par M. Bille.

M. Clottu ajoute que chaque cas particulier sera examiné pour lui-même, mais que ces études qui conduiront à une situation améliorée, doivent impliquer un sacrifice de la part des intéressés. Les frais de cours et d'examens seront certainement remboursés.

La haute paie cessera d'augmenter jusqu'à l'obtention du nouveau titre. Les cotisations à la caisse de retraite seront suspendues pendant la durée des études, mais les prestations maintenues en cas d'invalidité ou de décès.

Etant donné la forte dépense que consent l'Etat en faveur des candidats, ceux-ci auront l'obligation d'enseigner durant cinq ans.

Nous savons gré à M. Clottu d'avoir bien voulu nous mettre au courant de ces nouvelles dispositions.

W. G.

Assemblée des délégués du Cartel syndical cantonal neuchâtelois

Le Comité central y a délégué deux représentants à Fleurier le 29 septembre.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Reymond dont la clarté d'esprit et la distinction pourraient être enviées de beaucoup de jeunes.

Les rapports annuels sont soumis à l'approbation des délégués. Celui du président, qui leur avait été remis plusieurs semaines à l'avance, est complet et fort bien rédigé. Il suscita quelques questions, entre autres sur la hausse inconsidérée de certains loyers, sur l'occupation de la main-d'œuvre étrangère, sur les relations du Cartel avec les associations non syndicales, sur la fréquentation de la Maison de « La Paix » au chef-lieu.

Les comptes bouclent d'heureuse façon par une augmentation de fortune de 908 fr. 85.

Le Comité reste constitué comme l'an dernier, exception faite du délégué de la VPOD qui sera M. Willy Kurz, professeur à La Chaux-deFonds, remplaçant M. Marcel Berberat.

La séance administrative est suivie d'une conférence du conseiller national Adolphe Graedel qui fait part de l'état actuel des travaux du Parlement suisse concernant « la loi fédérale sur le travail », attendue depuis cinquante ans. Il faut dire qu'entre temps une législation lui avait frayé le chemin, telles que les lois sur les contrats collectifs, la formation professionnelle, l'assurance maladie et accidents. La nouvelle loi prévoira le droit aux vacances et leur durée (15 jours), le nombre d'heures de travail hebdomadaire. Toutes les dispositions cantonales en contradiction avec la loi fédérale seront caduques ; cependant, une exception sera faite pour les vacances : on admettra une moyenne de trois semaines pour la sauvegarde des situations acquises. Avant de prendre position, il sera bon d'attendre le sort que réservera le Conseil des Etats au projet du Conseil national.

W. G.

Conférence des présidents romands VPOD

Elle eut lieu le 22 septembre à Lausanne et s'ouvrit sous le signe de la reconnaissance. Il s'agissait, en effet, de prendre congé de l'excellent secrétaire fédératif, M. Deppen, élevé aux fonctions de municipal de la capitale vaudoise. C'est à lui que la parole fut donnée d'abord pour rappeler, à bâtons rompus, les souvenirs les plus marquants de son laborieux secrétariat (une

douzaine d'années). Les bénéficiaires de sa haute compétence et de son dévouement lui exprimèrent ensuite leur très vive gratitude et se plurent à relever les éminentes qualités de celui dont nous déplorons le départ. Un cadeau lui fut remis, soit cinq beaux volumes de choix.

M. Schupbach, dont nous avons pu apprécier déjà la clarté d'esprit et la forte documentation en séance de cartel, nous fut présenté ainsi que le nouveau secrétaire-adjoint, M. André Testaz, jusqu'ici fonctionnaire postal à Rolle.

Tout à tour, ces deux nouveaux serviteurs du syndicat firent un exposé de questions actuelles et eurent ainsi l'occasion de se faire connaître, le premier touchant à l'application du principe « à travail égal, salaire égal » pour hommes et femmes, à l'extension du système paritaire, à la modification de structure des caisses de pensions (abandon du système de la capitalisation en faveur de la cotisation moyenne — système Kaiser), le second exposant le problème de l'indice du coût de la vie, de la lutte à intensifier pour empêcher la hausse.

L'après-midi, deux intéressantes conférences nous étaient offertes, l'une du professeur Goy sur « Le canal transhelvétique », l'autre du professeur Henri Rieben sur « L'actualité économique ».

Première conférence : La navigation fluviale, après avoir diminué en importance à l'apparition des chemins de fer, est en période de renaissance. Certains pays tels que la France et l'URSS, ont développé le réseau de leurs voies navigables. Les transports par ce moyen sont en général quatre fois moins coûteux que par le train. La Suisse se doit d'envisager sérieusement l'ouverture du canal transhelvétique :

— Aménagement du tronçon Bâle-Coblence (100 millions de fr.).

— De Coblence au lac de Bienne, construction de 14 écluses (118m de dénivellation) : 220 millions de fr. En revanche, récupération de 2 milliards de kwh.

— Canal d'Entreroches : 37, 5 km, 11 écluses (400 millions de fr.).

— Enfin, la voie de Genève à la frontière française qui pose les problèmes les plus délicats, la France, entre autres exigences, demandant l'élévation de 60 cm du niveau du lac Léman comme bassin d'accumulation pour ses barrages.

Deuxième conférence : M. Rieben expose le grand mal économique de la Suisse d'aujourd'hui en donnant comme pertinent l'adage antique : « Il n'y a de bon vent que pour celui qui sait où il va. » Notre exceptionnelle prospérité est un danger parce que nous la vivons dans l'immédiat sans consulter le vent de l'économie des pays qui nous entourent, sans penser à ce qui pourra nous arriver demain si nous nous en tenons à la courte vue de notre égoïsme. Par nonchalance, par bêtise aussi, nous avons perdu la notion du rapport qui doit exister entre la vie des organes et celle du corps tout entier.

Il est vain de vouloir nous reposer sur les expériences du passé, si glorieuse que soit notre histoire, et dangereux de nous isoler en nous réclamant d'une stricte neutralité. Il nous faut marcher avec nos temps et tenir compte de notre situation solidaire avec les autres peuples de l'Europe occidentale, autrement dit avoir le sentiment de notre fragilité. Nous vivons une époque nouvelle qui nous impose de nouvelles conceptions, nous arrivons à l'heure où notre bateau doit prendre une autre orientation. Heureusement, pas mal de milieux suisses se réveillent à ce dilemme : voguer

vers la haute mer ou vers les récifs. L'adhésion de la Suisse au Marché commun est le problème-clé qui se pose à notre pays. Nous en séparer est un suicide qui peut durer dix à quinze ans. Sinon, nous courons le risque dans lequel Venise a sombré, périr de façon foudroyante après avoir vécu dans une prospérité inouïe. Le peuple doit en être informé. Il est honnête de lui dire que la question du Marché commun est vitale pour lui et implique l'avènement des Etats-Unis d'Europe. Le jour viendra fatalement où la neutralité ne sera plus en aucun domaine la réponse à quoi que ce soit. Telles furent les déclarations d'un homme particulièrement documenté par ses recherches sur l'économie européenne. Elles sont de nature à nous inviter à de salutaires réflexions.

W. G.

Cotisations

Afin de couvrir les augmentations de la cotisation due à la SPR et de l'abonnement à l'« Educateur », les caissiers ont commencé ou vont percevoir la somme de 6 francs.

Parmi nos membres

Admission :

Bienvenue cordiale à Mme Betty Polo-Benoît qui vient d'entrer dans la SPN-VPOD aussitôt après sa nomination à un poste d'institutrice à La Chaux-de-Fonds.

Démission :

Notre collègue locloise, Mlle Marlyse Jeanneret, quitte l'enseignement pour se marier et partir en mission. Nos félicitations et nos vœux chaleureux au succès spirituel dans l'exercice de sa nouvelle vocation.

W. G.

Exposition Chagall

Une exposition de ce grand peintre, comprenant certaines collections de gravures complètes qui ont pu être constituées de façon exceptionnelle, sont uniques, et ne pourront plus jamais être présentées dans ces conditions privilégiées, a lieu au Locle dans le bâtiment des Musées rénové au mieux. Elle sera ouverte jusqu'au 28 octobre. La Société pédagogique locloise l'a visitée un mercredi après-midi sous la conduite éclairée de M. Charles Chautems, un des organisateurs de l'exposition. Nous en recommandons vivement la visite à tous les collègues du dehors.

W. G.

Exposition de livres

A partir d'octobre, l'Ecole normale expose dans une des salles du Gymnase cantonal, en plusieurs séries successives, quelque 350 ouvrages récemment parus dans le domaine de la *littérature enfantine et de jeunesse*.

Cette exposition présente chaque mois aux étudiants de l'Ecole normale une cinquantaine de volumes classés par centres d'intérêt.

Le manque de locaux nous empêche d'en présenter davantage pour l'instant.

Les institutrices et les instituteurs qui désireraient voir cette exposition y sont très cordialement invités.

Ils pourront obtenir tous renseignements utiles auprès de Claude Bron, professeur (tél. (038) 5 38 09).

PROGRAMME POUR L'HIVER 1962-1963

Octobre 62 : Livres de lecture (6 à 15 ans) (présentation du 8 au 23 octobre sauf pendant la semaine de vacances).

Octobre 62 : Contes. Le Bestiaire (de 6 à 8 ans). Contes et légendes folkloriques (enfants de 8 à 15 ans) (présentation du 23 octobre au 10 novembre environ).

Novembre 62 : Ouvrages documentaires (sciences naturelles, moyens de transports, sciences appliquées, satellites, atome, etc.).

Décembre 62 : Noël, chansons, rondes, poésies, fables (enfants de 6 à 15 ans).

Janvier 63 : Récits, romans, romans historiques, mythologie, romans policiers, romans d'aventures (6-15 ans).

Février 63 : Biographies, connaissance de la vie des enfants dans les autres pays (6-15 ans).

Mars 63 : Voyages (connaissances des pays); jeux et sports; jardinage; ouvrages sur les professions (6-15 ans).

Exposition scolaire permanente

Les directeurs et responsables des centres de documentation scolaire se sont réunis en assemblée générale à Neuchâtel, le 19 septembre.

En l'absence des délégués de la Suisse alémanique et du Tessin, la séance, présidée par Charles Landry, se déroula à l'échelon romand uniquement. Des souhaits de bienvenue furent adressés à :

M. Dr Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, à Genève;

Mlle L. Cordier, représentant le BIE, à Genève;

M. E. Claret et Mme Hallenbarter, directeur et secrétaire de l'Office de l'enseignement, à Sion;

M. E. Rochat, administrateur de la Centrale de documentation du canton de Vaud;

M. P. Crélorot, représentant le Centre d'information pédagogique de la SPJ;

MM. A. Ischer et J. Vouga, délégués de l'Etat à l'ESP.

Trois tours d'horloge ne suffirent pas à épuiser l'ordre du jour. La séance se déroula dans la plus cordiale ambiance. Des propositions concrètes furent discutées, allant toutes dans le sens d'une plus étroite collaboration entre les divers centres d'information pédagogique. Tout doit être mis en œuvre pour rendre efficace l'information et la documentation du corps enseignant. Il est nécessaire que les efforts dispersés des groupes de travail soient mieux connus et puissent servir à tous. Le dépouillement systématique de revues pédagogiques pourrait donner lieu à un fichier des plus utiles.

Le rapport d'activité, présenté par chacun des délégués inspirera ceux qui seront chargés de la réorganisation de notre vénérable ESP.

En l'absence du conseiller d'Etat, M. Gaston Clottu, le déjeuner qui réunit les participants fut honoré de la présence de M. Ernest Bille, premier secrétaire du Département.

La journée se termina par une visite de la vieille ville de Neuchâtel sous l'experte conduite de M. A. Ischer.

C. L.

Glanures du rapport sur la marche des écoles de La Chaux-de-Fonds Exercice 1961-1962

— Un nouveau collège est en construction dans le quartier des Forges et un crédit important a été voté par le Conseil général pour la construction d'un bâtiment d'école dans un autre quartier.

— Le nombre des classes primaires est en augmentation constante depuis 1947 et a passé de 84 en cette année-là à 143 en 1962.

Quarante ans d'enseignement : C'est M. Raoul Châtelain, maître de travaux manuels qui les a accomplis. Il débuta comme instituteur à Boudevilliers puis il fut appelé à la Chaux-de-Fonds en 1944 et se spécialisa dans l'enseignement des travaux manuels dès 1948. Vives félicitations.

— Le nombre extraordinaire de 38 mutations au sein du corps enseignant primaire a été enregistré au cours de l'année scolaire.

Bibliothèque des jeunes : Elle a connu une année excellente puisqu'elle a prêté à domicile 31.940 livres et albums, soit 868 de plus qu'en 1960. C'est le nombre de prêts le plus élevé enregistré depuis la fondation de la bibliothèque en 1963.

Conditions d'admission au progymnase : Les élèves doivent sortir de la 5^e année primaire avec un total de 15,5 points aux trois groupes de branches suivants : grammaire et orthographe, vocabulaire et composition, arithmétique et calcul mental.

Conditions d'admission à l'Ecole secondaire : Les élèves sortant de 7^e primaire doivent avoir une moyenne générale de 5 et un total de 15 points aux trois branches ou groupes de branches suivants : grammaire et orthographe, arithmétique et calcul mental, allemand. — Douze élèves sur quatorze ont obtenu le baccalauréat pédagogique.

Merci à la Direction des écoles qui nous a envoyé ce rapport à l'intention de l'« Educateur ».

W. G.

JURA

BERNOIS

De nouvelles maîtresses d'ouvrages jurassiennes

Après des examens qui se sont déroulés à Delémont du 24 au 27 septembre, 43 candidates ont reçu le brevet d'enseignement des ouvrages. Nous sommes heureux de les féliciter chaleureusement et formons des vœux pour leur avenir. Il s'agit de Mlles :

S. Allemann, Bassecourt; J. Amez-Droz, Courtelary; A. Boillat, Boncourt; D. Brahier, Delémont; M. Buri, Tramelan; M. Chapatte, Tavannes; S. Charbonney, Lausanne; M. Chatelain, Tramelan; J. Doriot, Berne; S. Farine, Bassecourt; G. Fesselet, Sonceboz; F. Fleury, Delémont; M.-J. Gagnebin, Tramelan; G. Gerber, Malleray; M. Gerber, Bienne; L. Jeandupeux, Les

Breuleux; J. Käslin, Choindez; M. Landry, La Heutte; J. Montbaron, Reconvilier; C. Muriset, Bienne; M. Petignat, Courgenay; P. Reusser, Bévillard; T. Rothenmund, Sonvilier; E. Sauser, Le Cerneux-Veusil; D. Villard, Bienne; M. C. Wicki, Delémont; J. Widmer, Moutier; S. Zehr, Malleray; V. Scheidegger, Tavannes; S. Bauder, Delémont; M. Berberat, Reconvilier; E. Carnal, Moutier; R. Geneux, Bienne; M.-T. Gury, Vicques; E. Leuenberg, Moutier; F. Maradan, Courfave; G. Quain, Delémont; F. Schwab, Delémont; A. Voillat, Dampheux; Y. Froidevaux, Le Noirmont; R. Loertscher, Delémont; L. Valet, Moutier; D. Wermeille, Bienne.

H. D.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Annuaire international de l'éducation. Vol. XXIII, 1961.

Genève, Bureau international d'éducation; Paris, Unesco, publication N° 235, LIX et 544 p. tabl. Francs suisses 20.—; NF 22,50; sh. 32/6; S 6,50.

Où va l'éducation? Quels sont les courants et les tendances qui se manifestent avec le plus de force dans les divers degrés de l'enseignement? Quels sont les progrès d'ordre éducatif réalisés durant l'année scolaire 1960-1961 dans les différents continents? C'est en consultant le 23e volume de l'Annuaire international de l'éducation, qui vient de sortir de presse, que l'on pourra se faire une idée de l'évolution actuelle de l'éducation dans le monde.

Voici du reste quelques-unes des principales caractéristiques qui se dégagent de l'étude comparée des informations envoyées par 86 pays au Bureau international d'éducation: 1) l'année a été marquée par l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays, événement qui s'est traduit par de nombreux changements dans la politique scolaire des pays en question; 2) du point de vue administratif, on constate qu'une place de plus en plus importante est réservée à la planification de l'éducation; 3) la moyenne du taux d'augmentation des crédits affectés à l'éducation, qui était tombée l'année dernière à 13,2 %, est remontée à 15,9 %; parmi les 66 pays sur lesquels a porté le sondage, il n'y en a que deux où les sommes consacrées à l'éducation ont subi une diminution; 4) la moyenne du taux d'accroissement des effectifs scolaires s'établit comme suit: 8,06 % d'augmentation pour l'enseignement primaire et 13 % pour l'enseignement secondaire; ces deux taux sont supérieurs à ceux enregistrés l'année précédente; 5) si l'on considère les disciplines introduites dans les plans primaires et

LA JEUNESSE ET LE CHANT

Il y a vingt ou trente ans, au cours des excursions, des soirées de société, des réunions de famille, nous chantions... et je me souviens de veillées au chalet qui n'étaient que jeux et chansons.

Actuellement dans un monde saturé de musique, nous sommes devenus auditeurs. Radios, transistor, pick-up, juke-box nous prodiguent les airs du jour. Là où, heureusement, manquent ces sources musicales, la chanson s'essaie en vain à percer ou meurt après le premier couplet. A moins d'une guitare!

Et surtout un abîme s'est creusé entre les chants des aînés et ceux des jeunes; entre les airs dont parle Philippe Monnier: « les vieilles chansons de notre pays que nous ne nous rappelons pas même avoir apprises, que nous avons toujours connues, que nous avons toujours chantées à l'école, à l'auberge... ces pauvres choses mal rimées, mal pensées, que d'autres chantent comme nous et qui pour nous ne sont point des airs, point des paroles, mais davantage » et les airs à la mode dont ma Lisette (15 ans) a très bien saisi le triste destin: « plus c'est sensas, plus c'est vite usé! » Il y a quelques années je vous aurais cité quelques-uns de ces chants du jour, qui ne durent qu'une saison... Actuellement leur « saison » est si courte qu'au moment où paraîtraient ces lignes, les « succès » auraient disparu et fait place à un « supersuccès ».

Les vieux et les jeunes, quand ils se retrouvent, n'ont plus le même répertoire: fatalement, l'habitude de chanter en famille ou en société disparaît.

L'école peut-elle réagir? Peut-elle ranimer, chez les jeunes, le goût de la chanson populaire? A première vue la partie semble désespérée et paraît donner raison aux pessimistes qui s'en vont disant que le monde, toujours, impose ses normes à l'école.

L'école doit, malgré tout, persévérer dans son effort de réhabilitation du chant populaire. Les jeunes maîtres, qui ne sont pas tous persuadés de l'utilité et de la beauté profonde des mélodies romandes ou patriotiques, s'astreindront à constituer tout de même, dans leur classe, ce répertoire fondamental qui permettra aux voix des vieux de se mêler aux voix des jeunes, lors des occasions religieuses ou civiques.

On écartera, bien entendu, « ces pauvres choses mal rimées » dont parle Philippe Monnier et dont la prosodie musicale heurte le moins poète d'entre nous: « Va - a - llon - on - fleu - eu - ri : He - e - el - vétie - e ! » On puisera largement dans les Dalcroze, les Doret, les Bovet, les Boller, les Haenni. On élargira le répertoire par la mémorisation des meilleures mélodies d'autrefois et des chants folkloriques de chez nous et d'ailleurs. On n'oubliera pas (les enfants les aiment) les chants de route genre Cockenpot, de la nouvelle génération.

Et pourquoi ne pas aller au-devant des goûts des jeunes en admettant à l'école, quand elles s'y prêtent, les plus jolies, les plus authentiques (car il en est d'excellentes) des mélodies à la mode, ce qui les sauverait de l'oubli.

A. Ischer.

secondaires dont l'importance a augmenté, on constate que ce sont les travaux pratiques qui figurent en première place, puis viennent les langues, les sciences et l'éducation artisti-

que; 6) la proportion des pays ayant introduit des améliorations dans les conditions de vie des enseignants est la même que l'année précédente, soit un pays sur quatre.

Le problème des « développements tardifs »

par Frank Ramseyer, psychologue

Une des critiques que l'on fait souvent au principe des examens d'admission à 10 ans et aux exigences de l'école secondaire est de ne pas tenir compte des deux faits suivants :

1. à 9 ans 3 mois (âge minimum), certains enfants n'ont pas encore atteint le niveau de développement intellectuel nécessaire pour surmonter les difficultés de l'examen et de l'enseignement ;
2. à 11 ans 2 mois (âge maximum), l'échec d'un enfant devant ces difficultés ne signifie pas qu'il ne sera pas capable, quelques années plus tard, de faire des études secondaires.

Ces critiques reposent sur un postulat : à savoir que « le développement mental de certains enfants est plus lent et plus tardif que celui de leurs contemporains. Ces enfants seraient parfaitement capables de s'adapter à ces mêmes exigences un ou deux ans plus tard, lorsque le retard de leur développement mental serait comblé ». Et de citer quelques cas d'enfants qui, rejetés comme incapables par l'école secondaire, ont été pris en charge par l'enseignement privé et ont réussi un certificat fédéral de maturité et fait des études universitaires. D'autres auraient été admis comme internes à Saint-Maurice ou à Fribourg et reviendraient à 20 ou 22 ans avec le baccalauréat de ces collèges.

Quand on fait allusion à ces cas — d'ailleurs isolés — de « développement tardif », on réunit sous cette appellation des individus très différents. L'expression « développement tardif prête à confusion. Il serait préférable de parler d'adaptation scolaire tardive.

Passons en revue les causes très diverses de cette « adaptation scolaire tardive » :

1. Il y a tout d'abord le **retard intellectuel simple**, retard qui se traduit par une incapacité à 10 ans de s'élever au niveau des opérations formelles, de manier les notions abstraites du langage, de raisonner sur des idées ou sur des symboles.
2. Vient ensuite le **retard affectif** qui se traduit par l'immaturité des besoins et des intérêts : l'enfant se soucie plus de jouer que d'entrer en compétition avec ses camarades dans le domaine des activités intellectuelles et scolaires : manque de curiosité, mauvaise adaptation sociale, insuffisante résistance nerveuse devant les tâches scolaires, défaut d'autonomie dans le travail à la maison.
3. Mais il peut y avoir aussi des **troubles dans l'efficacité intellectuelle**. Bien qu'il ait atteint, sur le plan des structures opératoires, le niveau de développement qui lui permettrait de s'adapter aux tâches intellectuelles de son âge, l'enfant est empêché d'utiliser ses instruments par des facteurs d'ordre affectif ou organique qui peuvent n'être que momentanés : anxiété, mauvaise santé, troubles névrotiques, etc.
4. Enfin, on peut constater chez certains un **retard dans l'acquisition du vocabulaire** nécessaire à l'adaptation à un enseignement verbal. Ce retard s'observe en particulier chez des enfants intellectuellement doués, mais qui n'ont pas bénéficié d'un milieu familial qui les stimule et les cultive.

1. Retard intellectuel simple

Depuis 6 ans que nous soumettons les enfants de 10 et de 11 ans aux mêmes épreuves d'aptitudes intellectuelles, nous constatons chaque année que les candidats qui ont échoué à 10 ans et se sont représentés à 11 ans n'ont pas amélioré sensiblement leurs résultats. Grâce à un an de plus, ils atteignent le même niveau intellectuel que leurs cadets dans les opérations qui font appel au raisonnement. Ils ont parfois amélioré leur position dans le domaine verbal, grâce à des connaissances plus étendues. Ce progrès est également sensible en orthographe et dans le maniement des quatre opérations.

Mais, si on les comparait aux enfants de leur âge admis à l'école secondaire, ces mêmes élèves se révéleraient nettement inférieurs. Réexaminés un, deux ou trois ans plus tard, on constate qu'ils se maintiennent au niveau de leurs cadets. La moyenne des résultats du groupe d'élèves plus âgés d'un an qu'ils forment n'est pas significativement supérieure à celle de leurs cadets. Ce qui signifie qu'alors même que, dans le domaine des capacités scolaires, ils ont réussi à se maintenir au niveau des exigences, leur retard intellectuel ne s'est pas comblé. Conclure qu'ils devraient leur réussite scolaire à « un développement intellectuel tardif » est donc erroné. En effet, lors d'examens ultérieurs, nous les retrouverons affligés du même retard intellectuel, retard qui s'aggrave par rapport au développement normal de leurs contemporains.

Les facteurs de la réussite scolaire sont nombreux et complexes. Les capacités intellectuelles, en tant qu'elles définissent les dispositions naturelles d'un enfant à assimiler, à acquérir les connaissances scolaires, à se montrer capable de jugement et de raisonnement dans des situations nouvelles, en dehors de tout procédé appris, ne constituent qu'une partie des capacités requises par l'école. C'est ainsi qu'un enfant dépourvu de ces dispositions peut très bien compenser ce handicap par un effort accru de mémorisation, par une résistance plus grande à la fatigue intellectuelle, par l'aide pédagogique qu'il peut trouver auprès de ses parents, par d'inlassables répétitions, jusqu'à ce qu'il ait automatisé les procédés d'adaptation.

L'âge, l'expérience, une maturité affective plus grande, permettent à certains enfants peu doués de tirer un meilleur parti de leurs faibles capacités, et ils réussissent là où certains de leurs camarades de leur âge ou plus jeunes qu'eux échoueraient, alors même qu'un examen révélerait chez ces derniers des instruments intellectuels supérieurs. C'est donc qu'ils doivent à des facteurs autres que leurs qualités d'intelligence leur adaptation scolaire tardive. C'est d'eux que, fréquemment, les maîtres disent : « Ils ont de bonnes notes, mais ils sont plus appliqués qu'intelligents. »

Nos enquêtes ont montré que ce sont les élèves âgés qui se maintiennent le moins bien à l'école secondaire. C'est ainsi que, dans le groupe des élèves admis à Lausanne en 1956, la proportion des élèves d'âge normal, en section gymnasiale, est supérieure à celle des élèves qui ont un ou deux ans de retard. Ceux-ci sont en revanche plus nombreux en section générale. S'ils

avaient rattrapé leur retard, ils devraient pouvoir suivre l'enseignement mieux que leurs cadets. Or ce n'est pas le cas. On pourrait objecter qu'il importe peu que des élèves parviennent au terme de leurs études secondaires avec un ou deux ans de retard : l'essentiel est qu'on ne les empêche pas d'y parvenir par une élimination par trop précoce, en tenant compte des adaptations scolaires tardives. En outre, on n'a pas à se préoccuper des moyens mis en œuvre par les enfants pour réussir leurs études. La réussite scolaire effective serait la preuve suffisante de leurs capacités. L'école secondaire aurait rempli sa tâche et ne devrait pas non plus se préoccuper des capacités de ses élèves à s'adapter aux exigences ultérieures, que ce soient celles du gymnase ou celles de l'université.

En ce qui concerne le groupe des « retards intellectuels simples », nous pouvons conclure :

- a) le nombre de ceux qui auraient été injustement éliminés avant d'avoir comblé leur retard intellectuel est très faible ;
- b) le système actuel, qui consiste à choisir à 10 ans les enfants les plus doués intellectuellement pour leur permettre de bénéficier d'un enseignement qui contribue à exercer leur jugement et leur raisonnement autant qu'à accroître leur bagage de connaissances (et l'on sait, en éducation, qu'elle soit du corps ou de l'esprit, combien il importe d'« entraîner », de longuement conditionner, si l'on veut réellement former et développer), ce système tient compte d'une éventuelle inadaptation scolaire momentanée, puisqu'il permet aux candidats de se présenter ou de se représenter à 11 ans, ou encore, pour les élèves d'âge normal, de doubler par la suite une ou même deux classes ;
- c) l'adaptation scolaire tardive n'est pas due à un développement intellectuel qui, tout à coup, s'accélérait et amènerait les « retardés » dont nous parlons ici à se hisser au niveau de leurs contemporains, mais au fait qu'avec un âge plus avancé, certains élèves peuvent compenser leur handicap intellectuel constant grâce à une excellente mémoire, une plus grande application, une meilleure résistance à la fatigue, etc.

2. Retard affectif

Nombreux sont les parents qui signalent que leur enfant, qui avait pourtant de bonnes notes en 3e primaire, sans pour autant avoir à fournir un effort particulier, s'effondre après quelques semaines ou quelques mois passés dans des classes secondaires : il est incapable de s'astreindre à l'effort qu'on attend et exige de lui, à la maison, il ne sait pas « se mettre à ses tâches ». Cet enfant se plaint de n'avoir plus le temps de s'amuser, déclare s'ennuyer à l'école.

Il est manifeste qu'un enfant de cette sorte n'a pas atteint le niveau de maturité affective qui lui permettrait de s'adapter aux exigences de l'école et lui ferait aimer le jeu de la compétition. Pourtant l'examen de connaissances scolaires et d'aptitudes intellectuelles a classé ce type d'enfant parmi les doués. Ce sont donc les motivations à l'effort intellectuel prolongé qui lui font défaut, la force morale nécessaire pour accepter les frustrations qu'imposent à l'enfant la discipline de travail et les servitudes d'études plus poussées où la part de travail autonome croît rapidement.

Un retard de cette nature se comble dans la mesure où il n'est que l'expression d'un sevrage affectif trop

tardif, l'attachement à des forces d'activités familiales ou extrascolaires plus attrayantes que celles de l'école, le fait que, grâce à une très grande facilité naturelle, l'enfant n'a pas eu besoin de s'astreindre à un travail à domicile régulier tant qu'il était à l'école primaire. Il s'agit par conséquent d'un retard dans l'apprentissage des obligations scolaires et sociales.

Mais, si ce retard de développement affectif est l'expression d'une fixation des besoins à un stade infantile du développement, d'un refus d'entrer en compétition avec des camarades, une forme névrotique d'opposition, etc., il n'y a aucune raison d'espérer que, sans traitement psychologique, l'enfant puisse jamais s'adapter aux études secondaires. Ce retard affectif risque de se fixer en une attitude caractérisée d'opposition que les maîtres connaissent bien. Aux épreuves d'aptitudes, un tel élève obtiendra de bons résultats qui seront en complète contradiction avec son rendement scolaire. Il est de ceux dont on dit : « Il travaille mal, n'apprend pas ses leçons, si bien qu'il ne peut qu'échouer ; pourtant, c'est un garçon intelligent. »

Virtuellement, il serait capable de faire des études, il sait raisonner juste, son jugement est bon sur le plan intellectuel. Son retard affectif l'incite à s'insurger contre l'école, contre ceux qui y enseignent, enfin contre tout ou presque tout ce qui s'y enseigne.

3. Troubles de l'efficacité intellectuelle

C'est de ce genre d'enfants que parents et maîtres disent qu'ils sont lents parce que soucieux de bien faire, paralysés par l'obligation d'aller vite, de comprendre et d'apprendre vite, effrayés à l'idée qu'ils n'ont pu terminer leur travail écrit dans les délais, angoissés des conséquences possibles d'un échec, etc.

Mais que sont-ils en réalité ? Victimes d'une sensibilité excessive — d'ailleurs souvent héritée d'un de leurs parents — d'autant plus vulnérables qu'ils sont plus jeunes, ces enfants n'arrivent pas à s'adapter à ces tâches nouvelles que sont tous les sujets ou les chapitres nouveaux que l'on aborde en classe. Dès qu'ils ont à faire preuve d'intelligence pour s'adapter à des situations nouvelles, qu'ils ne peuvent plus s'appuyer sur les automatismes scolaires, ils perdent leur sécurité et, comme frappés d'une stupidité subite, ils échouent là où leurs capacités intellectuelles (que l'on sait bonnes), devraient leur permettre de réussir.

Sont-ils nombreux ceux qui sont victimes de tels blocages, aux examens d'admission déjà ? Nous ne pouvons articuler aucun chiffre. Mais nous pensons qu'ils sont rares. Nous les pouvons dépister en effet par la contradiction qu'il peut y avoir entre leurs résultats scolaires élevés, leurs bonnes notes aux épreuves de connaissances scolaires de type traditionnel, et des résultats en revanche médiocres aux épreuves nouvelles pour eux.

Si le rendement est faible (peu de BR), il est d'excellente qualité, l'enfant ne répondant que s'il est sûr de l'exactitude de sa réponse.

L'adaptation de ces élèves à l'école secondaire ne peut en effet se faire que lentement. Le jour où ils se sentiront plus sûrs d'eux-mêmes (et on constate que le sentiment de sécurité grandit en général avec l'âge, au fur et à mesure que la maîtrise des nouvelles techniques de travail s'affirme), ils seront capables de faire valoir leurs capacités intellectuelles. Encore faut-il qu'ils soient admis à l'école secondaire. Or l'expérience montre que, pour certains d'entre eux, cette admission n'est guère souhaitable. En effet, leur rythme de tra-

vail, leur paralysant souci de perfection, sont un obstacle constant dans des études qui exigent non seulement rapidité d'exécution, mais encore souplesse d'adaptation. De tels élèves sont mieux adaptés aux conditions de travail des classes supérieures de l'enseignement primaire, où leur application, l'exécution consciencieuse de leurs tâches seront valorisées et récompensées.

4. Retard verbal momentané

On a fait aux examens d'admission le reproche de favoriser les enfants qui avaient bénéficié de la stimulation verbale reçue dans les familles, pour autant que ce milieu est culturellement différencié, alors que les enfants du milieu socialement et économiquement moins favorisés seraient handicapés par la pauvreté de leur vocabulaire. Certes, cette inégalité existe. Mais le problème posé est de savoir si cette inégalité est réellement responsable de certains échecs et si elle en est seule responsable.

Il convient de ne pas oublier que le langage est l'instrument le plus fréquemment utilisé de l'intelligence humaine et que, sans des moyens d'expression et d'échange très développés, il n'y a pas d'adaptation possible à un enseignement secondaire.

Parmi les cas d'adaptation scolaire tardive dus à un développement verbal insuffisant, il faut distinguer :

- a) les enfants de langue maternelle autre que le français. Nous avons pu constater que, chez des enfants verbalement doués, ce retard se comble en moins de deux ans. C'est un élément dont il est toujours tenu compte lors des examens d'admission, ce qui ne veut pas dire qu'on admettra les yeux fermés n'importe quel élève qui, sur le plan non verbal également, se révélerait faible ;
- b) les enfants chez qui le retard verbal n'est qu'un des aspects d'un retard intellectuel général (toujours par rapport à leurs camarades doués). Dans de tels cas, il est rare que l'enfant parvienne à un rendement scolaire suffisant, d'autant plus qu'il ne peut guère compenser cette insuffisance verbale par des résultats élevés dans le domaine non verbal ;
- c) les enfants doués dans le domaine des opérations non verbales, et qui ne doivent leur retard verbal qu'à un manque de stimulation au sein de leur famille. S'ils sont dotés de dispositions naturelles à se perfectionner dans le domaine du langage, ils bénéficieront très rapidement de l'enseignement qui leur sera donné. Ils sont d'ailleurs nombreux les enfants qui ont acquis un très riche vocabulaire par les nombreuses lectures qu'ils ont faites, et cela malgré la médiocrité des moyens d'expression du milieu familial. Leur curiosité (ils ne seraient pas dévoreurs de livres s'ils n'étaient curieux), parfois aussi leur niveau d'aspiration, seront autant de facteurs propres à assurer leur réussite scolaire, même si leur adaptation scolaire se fait avec quelque retard.

Conclusion

En conclusion, malgré l'espoir de beaucoup de parents et de maîtres qui imaginent que tel enfant de 10 ans, trop peu doué intellectuellement pour réussir à l'école secondaire, va combler ce retard en deux ou trois ans,

nous pouvons affirmer qu'il n'y aura pas, pour la plus grande partie d'entre eux, de « développement tardif ».

Si ce retard de développement — et c'est le cas de la plupart des enfants — se situe au niveau des instruments intellectuels, on peut dire que l'élimination n'est ni injuste, ni prématurée. En revanche, s'il s'agit de ces formes peu fréquentes d'adaptation scolaire tardive, le pronostic de la réussite ultérieure sera bien meilleur. Ce sont ces enfants-là qui, après avoir retardé d'un an leur entrée à l'école secondaire ou doublé une classe, se révéleront excellents plus ils avanceront dans leurs études. Mais il faut insister sur le fait que ces cas sont fort rares.

Bien sûr que les seules dispositions intellectuelles, si grandes soient-elles, n'ont jamais permis à un élève de réussir des études. L'effort, l'assiduité, la stabilité des intérêts, la curiosité, l'ambition et beaucoup d'autres qualités sont des facteurs tout aussi nécessaires. Relevons cependant qu'il serait dangereux d'orienter vers une section gymnasiale un élève qui ne devrait d'avoir réussi ses premières années d'école secondaire qu'à son seul souci de bien faire, à l'appui de ses parents, à la mémorisation des connaissances qu'il était incapable d'assimiler : il apprenait par cœur ce qu'il ne parvenait pas à comprendre. En conclusion, il importe de rappeler que la réussite scolaire est toujours — si l'on exclut les procédés malhonnêtes — le fruit de ces multiples aspects de la personnalité : capacités mentales et qualités de caractère.

F. R.

BIBLIOGRAPHIE

Bijoux du haut moyen âge, par Etienne Coche de la Ferté, conservateur des antiquités chrétiennes au Musée du Louvre. Collection Orbis Pictus No 34, un vol. broché, 48 pages, 19 illustrations en quadrichromie, couverture illustrée. Fr. 5.—. Payot, Lausanne.

Tout près de nous, par exemple, le haut moyen âge nous livre les trésors de son génie créateur à travers ses bijoux, ses ustensiles, ses monnaies. Ces objets courants, « vulgaires », jouaient à cette époque un rôle esthétique qu'ils ont perdu maintenant.

Ceux qui s'intéressent à ces problèmes liront avec plaisir le petit volume que le conservateur des antiquités chrétiennes du Musée du Louvre a consacré aux « Bijoux du haut moyen âge ». Certes, le propos de l'auteur est avant tout de nous présenter un choix — remarquable — de bijoux, et nous ne pouvons que le louer de ne pas avoir voulu dépasser le cadre d'un commentaire descriptif. Mais, par les éléments même qu'il apporte, ce commentaire appelle le problème que nous évoquions, tout comme il met en lumière les influences nombreuses et diverses que subit à l'époque de sa formation notre civilisation chrétienne. Ces influences, mal connues en général, ne seront pas sans marquer, d'une manière ou d'une autre, les grandes œuvres que l'Occident commencera à créer quelques siècles plus tard.

Ouvrez aussi ce petit livre pour le plaisir de vos yeux et pour satisfaire votre curiosité — car, ces bijoux, c'est quelque chose des dames du temps jadis qui devaient être bien belles pour en porter de si jolis.

J. Tr.

A propos de l'âge d'admission à l'école secondaire vaudoise

En complément de l'article de M. Ramseyer, nous signalons que la *Nouvelle Revue de Lausanne* a publié, le 22 août dernier, une correspondance non signée qui émane sans doute des maîtres secondaires ou de quelqu'un qui se croit autorisé à parler en son nom ; nous en reproduisons la dernière partie :

« Nous réaffirmons qu'il y aurait un gaspillage de forces à vouloir retarder le moment de l'entrée à l'école secondaire (on sait qu'il est fixé actuellement à 10 ans après 3 ans seulement d'école primaire. Réd). Certes, les discussions sur ce point sont actuellement très animées et il ne manque pas de gens pour dire que l'entrée à dix ans est prématurée et qu'il y a tout avantage à laisser les enfants un ou deux ans de plus à l'école primaire. C'est oublier combien, par la force des choses, la démarche de l'enseignement primaire est différente de celle du secondaire, combien, même avec des programmes analogues, l'enfant y reçoit une méthode de travail et de découverte du monde différente. D'où pour l'enfant doué, une perte de temps d'un ou deux ans, qui sont précieux au début des études secondaires. Gaspillage, là encore, nous le répétons.

Notre voix se fait entendre. Nous accueillerons évidemment avec plaisir et intérêt les réponses qui viendront. Quand les positions sont clairement définies, la discussion ne peut qu'être profitable. »

Répondant à l'invitation faite au lecteur d'engager une discussion, je vais me permettre de brèves réflexions suivies de quelques questions dont les réponses, je l'espère, contribueront à « définir clairement les positions ».

L'entrée à l'école secondaire à 10 ans — que quel'un de particulièrement compétent qualifiait récemment d'« hérésie pédagogique » — paraît prématurée à beaucoup de gens qui s'étonnent de constater que le canton de Vaud est le seul en Suisse et en Europe à ne laisser les enfants que 3 ans à l'école primaire. L'auteur de l'article ci-dessus affirme avec une belle assurance que les élèves doués perdraient leur temps à l'école primaire dès l'âge de 10 ans.

Or combien une volée compte-t-elle d'enfants de 10 ans capables « de s'élever au niveau des opérations formelles, de manier les notions abstraites du langage, de raisonner sur des idées et sur des symboles » ? Cette proportion est-elle suffisamment importante pour justifier un âge d'admission plus bas que dans tous les pays qui nous entourent ?

Il ne paraît pas raisonnable de sacrifier une majorité de « retardés affectifs » et de « sensibles lents à s'adapter » à une minorité de brillants élèves qui, de toute façon, ne seront jamais perdus ni pour l'école secondaire, ni pour les études supérieures et les cadres de la collectivité. Si certains enfants lents, de familles aisées, bénéficient de l'aide rétribuée de quelque répétiteur ou de parents compétents pour combler lacunes et retard, beaucoup d'autres restent livrés à eux-mêmes. Ils éprouvent alors un sentiment d'insécurité, voire d'angoisse scolaire qui amène souvent un surmenage nerveux ; pour se rassurer, renonçant à se servir de leur intelligence, les plus consciencieux essayent vainement d'ailleurs, de tout apprendre par cœur ce qui les oblige à travailler jusqu'à des heures tardives, sans aucun profit. A ce régime, ils perdent le goût de

l'étude, échouent une fois, deux fois et n'ont parcouru à 16 ans que la moitié du programme de la section « générale » de l'école secondaire ; ceux qui abandonnent l'école à ce moment-là ne possèdent même pas les connaissances élémentaires indispensables et feraient piètre figure dans une classe primaire d'orientation professionnelle. Le voilà bien le gaspillage de valeurs qu'entraîne une admission prématurée à l'école secondaire. Non seulement ces jeunes sont perdus pour les études supérieures, mais ils n'ont pas appris à travailler, si bien qu'ils éprouvent des difficultés à conduire un apprentissage à bonne fin.

De plus, on s'accorde en général à admettre que la durée de la scolarité se divise en deux périodes : une première phase dite d'*instruction élémentaire* qui appartient à l'école primaire et une *phase de culture* incombant à l'école secondaire. Veut-on prétendre que les maîtres primaires sont incapables de faire bénéficier leurs élèves, dès l'âge de 10 ans, « d'un enseignement qui contribue à exercer leur jugement et leur raisonnement, autant qu'à accroître leurs connaissances ? » Doute-t-on qu'ils sachent « entraîner et longuement conditionner pour pouvoir réellement former et développer ? »

Si c'est d'incapacité qu'on les accuse, qu'on le dise carrément et qu'on renonce à confier des classes secondaires à des primaires pourvus d'un brevet spécial de chant ou de travail manuel. Nous pensons au contraire que, par leur préparation, ils sont particulièrement aptes à ces enseignements fondamentaux du calcul et du français, tandis qu'un licencié, par sa formation, à cause même de sa vocation de maître de culture, s'intéresse moins à l'enseignement des éléments ; on l'oblige à un métier qui n'est pas le sien.

C'est pour ces raisons que l'on s'étonne de voir l'école secondaire mettre une telle insistance à défendre l'admission à 10 ans comme si elle en faisait une question de prestige.

Comment expliquer en effet que le canton de Vaud soit le seul pays en Suisse et en Europe où les enfants ne font que 3 ans d'école primaire avant leur admission à l'école secondaire ? Est-ce particulière précocité chez les petits Vaudois ou notoire incapacité du corps enseignant primaire à leur apprendre les éléments avec intelligence ?

Est-il raisonnable d'exposer au découragement et à l'échec des enfants doués, mais qui sont des « retardés affectifs » ou « des sensibles lents à s'adapter » alors que le pays a besoin de cadres toujours plus nombreux et bien préparés ?

Si ces enfants sont peu nombreux, comment expliquer les gros effectifs qui peuplent la « section générale » ?

* * *

D'un article de M. J.-P. Mouchet, maître secondaire neuchâtelois paru dans le dernier numéro du *Gymnasium helveticum*, nous extrayons les lignes suivantes intitulées :

A propos de l'enseignement de la langue française dans le degré inférieur des écoles secondaires : (pages 2 et 3 du No 1 - Septembre 1962).

Tableau de la scolarité obligatoire en Europe
tiré de l'ouvrage de Robert Dottrens : « L'amélioration des programmes scolaires » (Delachaux et Niestlé, édit.).

On constatera que seul Vaud se contente de 3 années d'école primaire communes à tous les élèves.

1. Le trait continu indique la scolarité obligatoire.
2. le signe x, l'année scolaire au terme de laquelle se fait le premier passage dans le second degré.
3. Le trait pointillé, l'éducation préscolaire.
4. Le trait ++, les années de scolarité obligatoire pour certaines catégories d'élèves ou de région.
5. Les traits ==, les projets de prolongation de la scolarité.

Ages :	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Rép. féd. d'Allemagne					x					++++		
Autriche					x							
Belgique								x				
France						x						
Hongrie									x			
Italie						x						
Luxembourg								x		++++		
Pays-Bas								x				
Pologne									x	++++		
Royaume-Uni								x				
Suède								x			+++	
Tchécoslovaquie									x			
Turquie							x					
U.R.S.S.									x		++++	
Suisse — Lucerne						x						
Suisse — Vaud					x							
Suisse — Zurich								x				
Suisse — Genève								x				

La grammaire

C'est certainement la discipline la plus mal enseignée, et cela pour deux raisons :

1. Les maîtres d'un certain âge n'ont pas eu d'enseignement de grammaire, ni au gymnase, ni à la Faculté des lettres ; il leur a donc fallu enseigner cette discipline d'après les souvenirs qu'ils gardaient du collège ; ainsi, à part certains passionnés, les maîtres se sont contentés d'apprendre par cœur le livre de grammaire de leurs élèves, et n'en sachant pas plus qu'eux, ils ont exigé de ceux-ci qu'ils l'apprennent sans le comprendre — ou bien, s'estimant incompetents, ils ont renoncé tout simplement à l'enseignement de la grammaire.

Aujourd'hui, ces mêmes maîtres ont découvert « Le bon usage » de Grévisse et ils en ont fait leur « bible » ; c'est déjà un progrès, mais est-ce suffisant ?

Si les maîtres de Genève ont étudié les ouvrages de Bally, ceux des autres cantons — la majorité du moins — n'ont que peu de curiosité. Combien d'entre eux ont lu « La Pensée et la Langue » de Brunot, la « Syntaxe » des frères Lebeidois, les ouvrages de von Wartburg ou de Guggenheim ?

...Combien d'entre nous lisent régulièrement « Le français moderne », revue dans laquelle les maîtres de la linguistique contemporaine publient des études pleines d'intérêt !

2. Cependant, si nous avons appris avec satisfaction que les Facultés des lettres de nos universités avaient créé des chaires de grammaire française, de nouveaux problèmes se posent. Nos jeunes collègues sont écartelés entre la grammaire et la linguistique et ne savent pas s'il vaut encore la peine d'enseigner la grammaire ; ne devrait-on pas se contenter d'observer la langue — ou plutôt les faits de langue — qui sont en transformation constante.

Il me semble pouvoir dire que bien des maîtres pensent en leur for intérieur que la grammaire est inutile — ou en tout cas fort rebutante — mais ils continuent à pratiquer cet enseignement par tradition ou pour s'éviter des ennuis. De là le peu d'enthousiasme et le peu de renouvellement dans les méthodes.

Et pourtant, sans bases grammaticales solides, il est inutile de vouloir exiger de nos élèves une orthographe sûre et des rédactions bien écrites.

Sur ce point précis de l'enseignement grammatical, la situation est-elle semblable en pays vaudois ?

A. C.

Etude fouillée de lecture

Le boulanger

1 En tablier blanc, sa haute taille courbée, il plonge
2 les mains dans la pâte liquide. En souriant, il la
3 remue. On dirait de la crème. Comme en se jouant,
4 il caresse la farine entassée aux bords du pétrin.
5 Ses doigts palpent, pincent, écartèlent ; peu à peu,
6 son visage devient grave. La farine diminue, mêlée
7 avec l'eau, la pâte augmente et durcit. De ses pha-
8 langes solides, le boulanger la triture : avec force,
9 il l'empoigne, la déchire ; ses mains vont et vien-
10 nent, sans répit, sans pitié. La pâte vit et geint. Le
11 boulanger la pétrit, la malaxe, l'arrache par sac-
12 cades, la soulève toute en un paquet et la rabat avec
13 fracas ; ensuite, au moyen du racloir, il nettoie ses
14 paumes engluées. La pâte, devenue vivante, gonfle
15 et bouge, se hérissé de cloques minces qui crèvent
16 comme de petits sanglots muets. Elle s'immobilise
17 enfin, se fige, apaisée.

Jean Violette.

(« Le printemps noir ». Attinger, édit.)

Lis attentivement plusieurs fois ce texte. Imagine le laboratoire du boulanger. Suis l'artisan dans ses gestes. Cherche les images qui pourraient le représenter.

A. Recherche et note les verbes du texte, dans l'ordre où ils sont employés, en complétant les petites phrases suivantes :

1. Le boulanger plonge, il
2. Ses doigts
3. La farine
4. La pâte
5. Le boulanger
6. Ses mains
7. La pâte et
8. Le boulanger,, il
9. La pâte,, elle
10. Les cloques

B. Fais la liste des sujets employés en les groupant par « familles ». Quels sont donc les deux personnages qui animent cette histoire.

C. 1. **Vocabulaire.** Emploie les verbes suivants dans les phrases ci-dessous.
(palper, écarteler, triturer, empoigner, caresser, pétrir, malaxer, déchirer.)

Maman avec envie ce beau manteau de vison. Le vent d'automne les nuages lourds. Paulette nerveusement le coin de son tablier. J' solidement mon ami par le bras. L'avare amoureusement ses billets. La bétonnière sans relâche sable et ciment. Maman avec soin une pâte à biscuit. La méchante Suzon sa poupée.

2. **Comme en se jouant,** le caresse.

Compose trois jolies phrases, qui commencent par la même expression.

3. **Sans répit.**

Le forgeron martèle + c.o.d.
La brodeuse appenzelloise
..... frappe

4. **Les paumes engluées de pâte...**

..... englué de boue, engluées d'argile,
..... englué de chocolat,
..... englué de

5. **Par saccades.**

La perforatrice transperce la roche par s ,
..... avance par
Le moteur usé

6. **La pâte s'apaise.**

..... s'apaisent, (trouve trois sujets.)

D. **Questionnaire de contrôle.**

1. Pourquoi la farine diminue-t-elle ?
2. Avec quel liquide la mélange-t-on ?
3. Quels autres éléments entrent dans la composition de la pâte à pain ?
4. La pâte gonfle et bouge... Pourquoi s'anime-t-elle ainsi ? Le boulanger dit qu'elle , parce qu'on y a introduit du
5. Une expression du texte marque le début de l'effort du boulanger. Laquelle ?
6. L'auteur décrit la pâte comme si elle était un personnage vivant. Un mot du texte, un nom, nous prouve que l'auteur désire en faire une personne humaine. Lequel ?
7. Travaille-t-on aujourd'hui de cette manière ? Si oui, où et quand, peut-être ? Qu'en peux-tu déduire ?

E. **Phraséologie.**

1., Auguste découpe une cuisse de poulet.
..... l'explorateur fouille de les environs.
Le terrassier, abat sa lourde pioche dans la terre glaise.
....., grand-maman tricote
..... le maître
....., deux chevaux tirent un lourd char de gerbes.
La pluie frappe les vitres
2. (comment ?), les passants fuient devant l'orage (position)
..... (position), Annette prépare (comment ?) ses devoirs.
..... (position), l'horloger rhabille (comment ?) une montre.
Les baigneurs, (position), paraissent (comment ?) au soleil.
Grand-papa (position) lit,
..... (comment ?) son journal.

*F. **Rédaction.** (essai libre.)

Henri modèle des santons en argile.
Maman prépare une tarte.
Les garçons façonnent une jolie voiture en carton.
Le paysan laboure. Le paysan trait.

***G. Orthographe. Grammaire.**

Pour des «3e année», étude des verbes en **eler** (écarteler).

Etude d'une partie du texte en dictée.

Transposition à d'autres personnes du présent.

En 4e et 5e année, transposition à d'autres temps connus : Passé, futur, conditionnel (Si j'étais boulanger,...) impératif (Revêts ton tablier blanc, boulanger. Courbe ta haute taille, et plonge...)

* maître.

Pour le maître

Les élèves lisent le texte à domicile, et préparent seuls les exercices A et B, puis C.

Leçon.

Après une vivante lecture, le maître va s'efforcer de **montrer** à ses petits **le film** du boulanger au travail. Par le mime, par le verbe, il cherchera à nuancer le vocabulaire, à en faire saisir le sens exact. Il mettra en évidence la grande variété des verbes employés, comme la progression respectée par l'auteur dans la narration.

Quelles sont les premières actions du boulanger ? Il remue, caresse. Trouvons des c.o.d. à ces verbes. « Maman remue de la soupe. Nous caressons un petit chien. » Mimons. Remarquons la douceur du geste. Expliquons et pénétrons de même toutes les actions de l'artisan. Suivons-le au long de son travail. Relevons le crescendo qui dirige son activité, douce au début, presque brutale, en lutte avec la matière, pour finir. Quelques expressions accompagnant les verbes soulignent cet effet de crescendo. Lesquelles marquent la douceur ? la brutalité ?

Observons maintenant ce qui se passe dans le pétrin. Là également, faire sentir l'éveil de la pâte à **la vie** (l'auteur insiste), le paroxysme de son activité, comme le saisissant raccourci qui nous amène à sa mort (elle se fige).

Relisons maintenant le texte et cherchons, de la voix, à colorer ce vivant tableau.

D. Vocabulaire.

E. Questionnaire de contrôle (à domicile).

Deuxième leçon.

Quelle espèce de mot est la mieux représentée dans ce texte ? (verbes). Citez des verbes employés seuls. D'autres sont accompagnés de renseignements complémentaires.

Analysons la première phrase. (Il n'est pas question de déterminer les compléments, mais bien de faire sentir la construction de la phrase.)

Il plonge... l'auteur précise : les mains (c.o.d.) Où ? dans la pâte liquide. Quels autres renseignements donne-t-il encore ? En tablier blanc..., sa haute taille courbée... (mimer). Cherchons ce que l'auteur aurait pu ajouter pour parfaire le portrait du personnage. Pourquoi a-t-il choisi seulement ces deux détails ? (tablier blanc évoque la propreté, taille courbée dessine la silhouette).

A ton tour, complète les phrases suivantes en précisant la position du sujet, en citant un détail intéressant de son portrait.

Exercice F 1

Observons la deuxième phrase.

Il la remue... L'expression serait quelconque, sans la petite adjonction : en souriant, qui montre la facilité avec laquelle le boulanger s'acquitte de ce travail préliminaire. Cherchons à l'exprimer par d'autres termes : facilement, en se jouant, sans peine, du bout des doigts,... etc.

Relevez les autres « complément de manière » du texte. Constatez qu'ils soulignent ou prolongent l'idée du verbe :

Il arrache... par saccades, elles vont et viennent... sans répit,... etc.

Il est tiré du texte et des différents exercices une feuille destinée aux élèves. Son prix est de 5 ct. L'exemplaire et les commandes sont à adresser à Chs Cornuz, instituteur, le Chalet-à-Gobet s/Lausanne. Il reste quelques feuilles des « Jeux de la Puce » de P. Mille, « Au cirque » de Henri Troyat, ainsi que des jolis textes accompagnant le centre d'intérêt « La pluie et l'érosion torrentielle » de J.L. Cornaz.

Bibliographie

Des enfants comme vous. Lectures suivies pour le cours moyen par J. Adam et J. Ségelle. Editions Hachette, Paris, 1960. 175 p.

Pour lutter contre la mauvaise littérature, il ne suffit pas de prononcer des interdictions, il faut encore proposer aux enfants des lectures attrayantes. Nous ne pouvons donc que louer les Classiques Hachette de leurs efforts pour renouveler le contenu et la présentation des manuels de lecture.

Les auteurs ont confié à deux enfants le soin de conduire le jeu. Avec eux, nous allons en vacances chez l'oncle Jean, nous visitons le vieux château, nous faisons connaissance avec la troupe de clowns et nous écoutons les histoires de la mère Langlois. Vos enfants seront captivés et vous retrouverez avec eux la féerie des romans de votre enfance.

F. B.



ARKINA
mineral

L'eau de table réputée
pour ses propriétés médicinales
et minéralogiques.

Les notes ont une valeur relative

Les notes de classe, cela s'entend. Gardons-nous bien de leur attribuer une valeur absolue ! « Nous » c'est, bien sûr, tous ceux qui ont à apprécier des travaux par des notes ; mais c'est aussi et surtout les parents de ceux à qui les enseignants sont chargés de donner des notes. Que tous les parents des élèves sachent que les notes ont une valeur très relative. Car elles mesurent, si bien que possible, la valeur du travail présenté, mais elles ne peuvent mesurer l'effort de l'élève, et c'est bien là le hic ! Et pourtant, l'effort, la volonté, la force de caractère c'est surtout cela qui compte quand on essaie de former des futurs adultes.

Me permettez-vous de m'en référer à la causerie à Radio-Lausanne, du 4 février dernier, de Mgr. Cantin, recteur du Collège Saint-Michel, à Fribourg. Ce directeur d'un établissement qui compte 1200 élèves a dit, entre autres : « Nous savons en effet que les grands hommes, voire les génies, ont été souvent des élèves médiocres. Cela signifie que les notes données en classe ont une valeur relative et que les appréciations des maîtres ne sont de loin pas toujours confirmées dans la vie. C'est un fait d'expérience que la réussite dans la vie, et j'entends la réussite morale autant que la réussite matérielle, **dépend moins des qualités de l'esprit que du caractère.** C'est la force de volonté, la persévérance, une profonde aspiration vers un but qu'on a choisi dans une réflexion lucide, qui permet d'arriver à un beau résultat. »

Certains enseignants avaient préconisé la suppression des notes à l'école. Franchement on peut ne pas être de leur avis ; Et les 28 chefs de famille à qui j'avais posé la question dans mon petit village, avaient répondu unanimement : non ! Nos écoliers prisent particulièrement cette appréciation chiffrée. Il n'est que de voir la frimousse de nos petits bouts d'homme de 7 ans qui s'épanouit devant un 10, ou... s'allonge piteusement en face d'un 4. Du reste, il est intéressant de constater que ce n'est souvent que le dessin du chiffre qui a joué sur la rétine. Sans oublier, encore une fois, la demi-valeur des notes, nous ne pensons pas que leur suppression serait heureuse.

D'autre part, il ne faudrait pas que ce propos froisse les parents des bons élèves. Si votre enfant aligne des 10 et des 9 à l'école, vous avez bien des raisons de vous en féliciter. C'est incontestablement un bon départ, et son maître sera le premier à s'en réjouir avec vous. Faisons aussi confiance à l'élève moyen ou même médiocre. Disons-lui qu'il a tout ce qu'il faut pour réussir dans la vie, pour autant qu'il soit travailleur, persévérant, et honnête.

Ces réflexions m'incitent tout naturellement à dire un mot des examens d'admission dans les écoles secondaires. Là, la note est élevée sur le pavois, elle est reine ! A Yverdon comme à Vevey, comme à Echallens, comme à Lausanne, comme à Fribourg : partout, partout ! On objectera que c'est indispensable pour la sélection. La sélection de quoi, ou plutôt de qui ? des bons et des mauvais éléments ? « Vous vous moquez ma mie, » dirait le fabuliste. Résultat : des incapables encombrant les écoles secondaires, à leur grand dam personnel, à celui de leurs professeurs et de leurs disciples vraiment aptes. Alors que des capables gâchent peut-être leur avenir, en raison d'une NOTE. On veut oublier que la chance, la guigne et le trac font et défont des carrières.

C'est un mal nécessaire, dira-t-on. Peut-être, mais

on y pourrait remédier en consultant le maître ou la maîtresse du candidat, en lui demandant son préavis par exemple. Car enfin eux connaissent, combien mieux, que n'importe quel professeur-expert — eût-il tous les grades possibles et imaginables — les capacités intellectuelles et les qualités morales de l'élève. Ces consultations loyales apporteraient un correctif à cette fameuse relativité de la valeur des notes. Et pourquoi la moyenne de classe primaire ne serait-elle pas comptée dans la proportion de 50 % pour la moyenne de l'examen d'admission ? — Comme on le fait du reste plus tard dans les établissements d'instruction secondaire ou professionnelle — Craindrait-on une indulgence abusive ou je ne sais quelle partialité supposée de la part des enseignants primaires ? Un peu plus de confiance mettrait de l'huile dans les rouages, tout en y glissant un tant soit peu d'équité. Il serait toujours loisible aux enseignants secondaires d'opérer leur sélection après une année, ou même un trimestre. C'est alors, mais seulement alors qu'ils pourraient vraiment se prononcer en connaissance de cause. L'idée n'est pas neuve. Elle a déjà été exprimée par des psychologues-orienteurs réputés. Dommage qu'elle ait été généralement refoulée.

En considérant, non seulement les normes d'admission aux écoles secondaires, mais aussi leur programme des deux premières années, le divorce entre l'enseignement primaire et le secondaire est patent ; et il a fait quelques victimes. Sans pharisaïsme, on se permet de penser que celui-là est moins coupable que celui-ci. Il serait à souhaiter qu'il y ait, entre l'école primaire et l'école secondaire, non pas une haute marche où trône Sa Majesté La Note — marche que franchissent aisément les forts, quelques moyens et aussi quelques incapables servis par la chance ou l'audace — mais un plan incliné qui offrirait aussi leur chance aux moyens primaires, timides et traqueurs. De fait, l'orientation d'une vie de 11 ans repose sur un point ou un dixième de point — toujours la Note — et c'est grand dommage.

En conclusion, la note est nécessaire, mais ne la vénérons pas outre mesure. Quand l'école ne sera plus qu'une course aux bonnes notes, aux réussites d'exams et aux diplômes, ce sera la désagrégation d'une vraie culture chrétienne.

Ls Pichonnaz

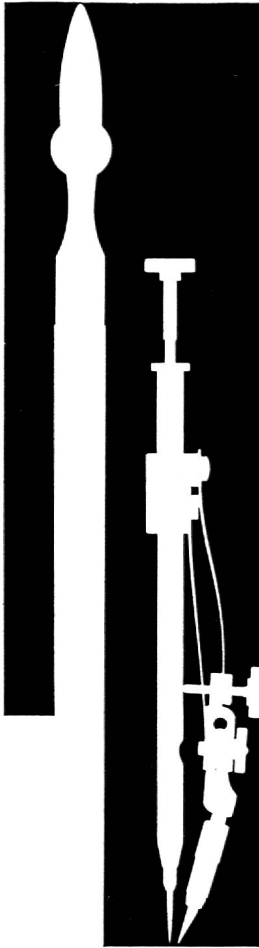
Enfant qui meurt ne peut attendre

Maintenant que, tout obstacle politique est écarté, la charité nationale ou internationale peut enfin s'attacher au sauvetage global des foules algériennes misérables, TERRE DES HOMMES continuera son action parallèle, par la **récupération individuelle** d'enfants que personne, étant donné l'immensité de la tâche, n'aurait pu secourir. Après l'expérience fructueuse réalisée sur près de 300 petits venus des camps de regroupement d'Algérie, TERRE DES HOMMES poursuivra ses placements dans nos familles (sous-alimentés) pour un séjour minimum de trois mois, ou dans nos établissements hospitaliers (malades graves) jusqu'à guérison.

L'enfant qui meurt ne peut attendre, et tout sauvetage — gros ou détail — est également valable.

TERRE DES HOMMES, au secours de l'enfance misérable, sans frais administratifs et hors de tout souci politique ou confessionnel.

Case postale LAUSANNE 10 — CCP II 115 04.



Nouveautés en compas Kern

Etuis métalliques élégants et pratiques pour la plupart des compas de précision chromés dur.

Tire-lignes à pointes en métal dur, pratiquement inusables même sur feuilles en matière synthétique.

Kern & Cie. SA Aarau



LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

MORGES

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE

Restaurant D.S.R., place de la Gare

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

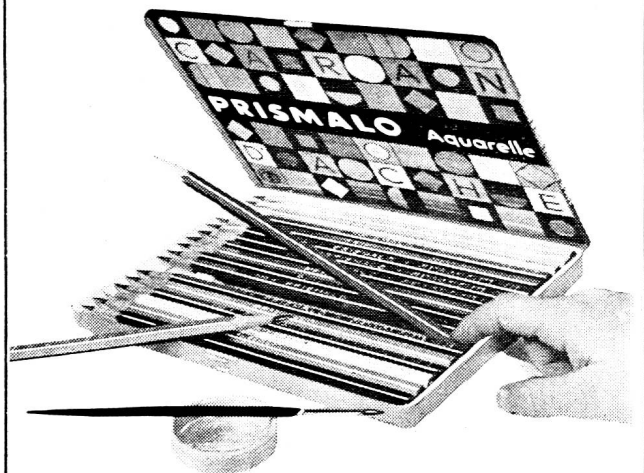
- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
ouvre un cours spécial
dès le 27 octobre, pour les jeunes filles
ne disposant que des mois d'hiver.

banque cantonale vaudoise

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 succursales, agences et bureaux

PRISMALO

Assortiment scolaire



permet la composition
d'innombrables demi-tons

CARAN D'ACHE

PRODUIT SUISSE